



Guide du Praticien Reiki et du Maître praticien-enseignant De La Fédération de Reiki Usui – LFRU

Le Reiki ne s'apparente à aucun ordre religieux ou mouvement spirituel dogmatique.

L'ensemble des règles et les préconisations sur les formations sont accessibles en se connectant sur le site à l'onglet « Le Reiki > Contenu des formations »

1. Praticien Reiki Usui

Je suis formé au Reiki Usui par un maître praticien-enseignant qui m'a transmis sa lignée remontant à Mikao Usui, J'ai reçu ma formation en direct, c'est-à-dire en présence de mon formateur.

J'ai connaissance que pour adhérer à La Fédération de Reiki Usui 2 solutions s'offrent à moi :

- Être adhérent « sympathisant » (soutien, non professionnel) dès le 1er degré de Reiki Usui.
- Être adhérent « praticien » (professionnel) dès le 2ème degré de Reiki Usui.

Dans les 2 cas je dois avoir reçu toutes mes formations en présence de mon enseignant et respecté les délais entre les niveaux de formation selon mon école :

a. Enseignement en 4 degrés

- Entre le 1er degré et le 2ème degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2ème degré et le 3ème degré (praticien)* : 9 mois minimum.
- Entre le 3ème degré et le 4ème degré (maître praticien-enseignant) : 12 mois minimum.

b. Enseignement en 3 degrés (3A et 3B)

- Entre le 1^{er} degré et le 2^{ème} degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré 3A (praticien)* : 9 mois minimum.
- Entre le 3^{ème} degré 3A (praticien)* et le 3^{ème} degré 3B (maître praticien-enseignant) : 12 mois minimum.

c. Enseignement en 3 degrés

- Entre le 1^{er} degré et le 2^{ème} degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré (maître praticien-enseignant) 21 mois minimum.

Par la notion de délais il est entendu l'intégration des différents niveaux énergétiques, mais aussi un temps nécessaire pour garantir une pratique régulière. L'ensemble étant étroitement lié.

***L'usage du terme de « maître » ne peut être employé que pour un « maître praticien-enseignant » :** 4ème degré (paragraphe 1.a) ou degré 3B (paragraphe 1.b) ou 3ème degré (paragraphe 1.c).

Je reste libre dans le choix de mon enseignant quel que soit le degré d'enseignement.

Je respecte tout praticien et enseignant Reiki quelle que soit sa lignée ou son affiliation.

Je respecte la médecine conventionnelle, les autres méthodes d'accompagnement, leurs praticiens et leurs enseignants.

J'utilise les symboles que l'on m'a transmis, dans l'éthique de la pratique du Reiki.

Quel que soit mon niveau de formation Reiki je ne suis pas un thérapeute, je ne suis pas apte à faire un diagnostic et/ou à intervenir sur une prescription médicale. J'encourage la personne à poursuivre son traitement quel qu'il soit. Seul le médecin peut diagnostiquer, soigner, établir un traitement médical, le suspendre ou l'arrêter. Je dirige toute personne qui semblerait avoir besoin de soins psychologiques et/ou médicaux vers un professionnel de santé compétent.

Je ne présente pas le Reiki comme une panacée universelle, mais comme une pratique énergétique d'accompagnement, d'ouverture et d'évolution personnelle.

Si je suis amené à pratiquer sur des tierces personnes je garde confidentielles les informations reçues de la personne en demande, quelle qu'en soit la nature. Dans le cas où des informations concernant les coordonnées et/ou l'état civil de cette personne seraient contenues dans un fichier, je m'engage à en faire la déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

J'ai conscience de l'importance de travailler sur moi. Je m'engage donc à :

- Être en accord et travailler dans l'expression totale des idéaux de Mikao Usui, sachant qu'ils représentent une part essentielle de l'enseignement du Reiki. Je m'efforce de les appliquer au quotidien, que ce soit dans ma vie personnelle et/ou professionnelle.
- Œuvrer à ma propre évolution personnelle et à mon processus d'auto traitement afin d'intégrer totalement l'essence du Reiki dans mes actions quotidiennes tant au niveau personnel que professionnel.
- Me perfectionner dans ma pratique du Reiki, et toujours travailler avec honnêteté, respect, conscience et humilité.

Séances

Le Reiki se pratique dans un endroit adapté et se donne par apposition ou imposition des mains, avec ou sans contact physique, sur un receveur habillé, les vêtements ne gênant aucunement la pratique ou son efficacité.

Je respecte les bonnes mœurs et je ne demande jamais au receveur des actions contraires à la morale. Je ne fais pas de commentaires et je n'ai pas de relation d'ordre sexuel avec la personne. Je cesse toute relation professionnelle si une telle relation venait à se développer.

Le cadre d'une communication sur la nature, le potentiel, les limites, la durée et le déroulement d'une séance de Reiki nécessite une complète transparence.

Je ne pratique jamais le Reiki à distance à l'insu d'une personne.

Je peux conseiller un nombre de séances nécessaires mais sans les imposer, la personne est libre de poursuivre ou d'interrompre le travail entrepris avec le praticien.

Je suis tenu au secret professionnel.

Je suis informé qu'en tant que non professionnel ma pratique tarifée peut m'exposer à des sanctions légales selon le pays dans lequel je pratique. Dans le cas où ma pratique se fait dans un cadre professionnel je m'engage à pratiquer une publicité juste, en accord avec les valeurs du Reiki. J'informe clairement des tarifs pratiqués pour les séances et je me conforme aux règles légales et fiscales du pays dans lequel je pratique.

2. Maître praticien-enseignant Reiki Usui

Les règles du « praticien Reiki Usui » (chap.1) s'appliquent au « maître praticien-enseignant »

« Maître praticien-enseignant » Reiki, j'ai reçu ma formation à tous les degrés de Reiki Usui en direct et je transmets ma lignée remontant à Mikao Usui. J'ai reçu les compétences pour enseigner tous les degrés jusqu'à la maîtrise.

J'ai connaissance que pour adhérer à La Fédération de Reiki Usui je dois former en présence et respecter les délais entre les niveaux de formation, tant pour mon propre parcours que pour celui de mes élèves, selon mon école qui doit clairement être annoncée au candidat :

a. Enseignement en 4 degrés

- Entre le 1^{er} degré et le 2^{ème} degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré (praticien)* : 9 mois minimum.
- Entre le 3^{ème} degré et le 4^{ème} degré (maître praticien-enseignant) : 12 mois minimum.

b. Enseignement en 3 degrés (3A et 3B)

- Entre le 1^{er} degré et le 2^{ème} degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré 3A (praticien)* : 9 mois minimum.
- Entre le 3^{ème} degré 3A (praticien)* et le 3^{ème} degré 3B (maître praticien-enseignant) : 12 mois minimum.

c. Enseignement en 3 degrés

- Entre le 1^{er} degré et le 2^{ème} degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré (maître praticien-enseignant) 21 mois minimum.

Par la notion de délais il est entendu l'intégration des différents niveaux énergétiques, mais aussi un temps nécessaire pour garantir une pratique régulière. L'ensemble étant étroitement lié.

***L'usage du terme de « maître » ne peut être employé que pour un « maître praticien-enseignant » : 4^{ème} degré (paragraphe 2.a) ou degré 3B (paragraphe 2.b) ou 3^{ème} degré (paragraphe 2.c).**

Je suis informé qu'exercer en tant qu'enseignant sans statut professionnel m'expose à des sanctions légales selon le pays dans lequel je pratique. Dans le cas où ma pratique se fait dans un cadre professionnel j'informe clairement des tarifs pratiqués et me conforme aux règles légales et fiscales du pays dans lequel je pratique.

Pour chaque degré de formation je suis les préconisations de La Fédération de Reiki Usui, minimum 2 jours par degré avec un maximum de 6 élèves par formation.

Je donne toutes les précisions concernant les formations (contenu, durée, délais etc.).

Je laisse à mes clients, receveurs ou élèves, une entière liberté dans le choix de leur praticien ou de leur maître « praticien-enseignant ». Je respecte la liberté de l'élève de choisir le maître enseignant quel que soit le niveau de formation.

J'encourage en permanence les praticiens à pratiquer l'auto traitement et les aide dans leur évolution personnelle, ainsi que dans le développement de la pratique du Reiki.

Je respecte les lois et les règlements sur la propriété intellectuelle. J'ai connaissance du fait que la diffusion ou l'utilisation d'articles, de visuels et de matériels pédagogiques provenant de La Fédération de Reiki Usui ou d'un autre Maître de Reiki ne sont autorisées qu'avec leur accord explicite.

Adopté en conseil d'administration de La Fédération de Reiki Usui le 28 novembre 2019